

Conseil Municipal du 18 décembre 2009

Travaux, équipements:

- **travaux canal et digue de l'Arboust:** l'étude effectuée par la CACG sur ces ouvrages montre que des travaux urgents et importants doivent être entrepris sur le barrage. Des affouillements se sont produits en sous œuvre qui mettent en péril la pérennité du barrage. Le syndicat Save Gesse, qui a la compétence des travaux, s'est engagé à intervenir dès 2010. L'estimation des réparations s'élève à près de 500.000 €HT. La participation de la commune sera sollicitée.

- **entretien du plan d'eau:** les travaux d'entretien du plan d'eau doivent être effectués sur des périodicités variant de 5 à 10 ans, essentiellement vidange des bassins et récupération des dépôts limoneux. Le coût total de cette opération est estimé à 49.496 €/HT, sachant que le curage du premier bassin est le plus urgent. Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et de solliciter l'aide du département.

- **travaux au presbytère:** le Conseil Municipal décide de réaliser des réparations et des aménagements nécessaires au presbytère: menuiseries, peinture, électricité, toiture, cuisine...pour un coût total de 7.102,70 €/HT. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général, en rappelant que ce bâtiment est occupé gratuitement.

- **éclairage tennis:** le syndicat départemental a révisé son devis de remise en état de l'éclairage des tennis. Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux pour un montant de 7.644 €/TTC dont 3.441 € de participation communale.

- **éclairage public, divers:** divers projets d'extension d'éclairage public ont été étudiés par le syndicat dans les quartiers suivants

La Giroue, le Chemin Vert, les Martiagues, l'impasse Daran, le Foirail, rue Saint Adrien pour un coût total de 14.405 €/TTC, dont 4.171 € de part communale,

Flouran pour un coût total de 1.993 €/TTC, dont 577 € de part communale,

Le Thès, les Boubies pour un coût total de 12.338 €/TTC, dont 3.573 € de part communale,

La mise en lumière des berges de la Save pour un coût total de 45.230 €/TTC, dont 13.098 € de part communale,

La pose de prises sur les bâtiments publics pour un coût total de 6.027 €/TTC, dont 1.745 € de part communale, et la demande d'installation de 5 prises guirlandes pour un coût total de 3.081 €/TTC, dont 892 € de part communale,

- **réseau de gaz:** la mairie a diligenté une enquête auprès des utilisateurs potentiels d'un prévisionnel réseau de gaz. Un courrier accompagné d'une documentation technique a été distribué fin octobre dans environ les 700 boîtes aux lettres des habitations groupées susceptibles d'être desservies. Un technicien spécialisé a tenu 2 permanences en Mairie les 5 et 12 novembre 2009 et 2 dossiers techniques détaillés ont été déposés à la Mairie et à la Mairie Annexe. Les habitants concernés ont été invités à répondre en déposant leurs bulletins dans 2 urnes déposées aux 2 endroits, pendant tout le mois de novembre.

78 bulletins ont été déposés, 53 (68%) favorables à la réalisation d'un réseau, 24 défavorables (31%) et une abstention (1%).

Compte tenu de ce résultat, le Conseil Municipal décide de poursuivre cette opération. La Phase suivante consiste à faire un appel public à candidatures pour sélectionner les entreprises susceptibles de bénéficier d'une gestion déléguée de service public pour une distribution de gaz par réseau, d'ici la fin janvier 2010. La commission des travaux proposera ensuite un cahier des charges aux entreprises sélectionnées pour retenir l'entreprise adjudicataire.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces dispositions.

- **plan local d'urbanisme:** plusieurs réunions ont été programmées avec le bureau d'études pour l'étude de ce PLU au SIVOM pour l'ensemble des 12 communes concernées et à la Mairie pour L'Isle-en-Dodon. Le projet sera prochainement présenté avec la possibilité de formuler des observations et de proposer des rectifications. La Communauté de Communes, qui a la responsabilité de cette étude, effectuera ensuite l'enquête publique.

- **plan de circulation:** le plan de circulation a été tracé conformément aux dispositions présentées dans le précédent Conseil Municipal. Celui-ci adopte les rectifications proposées par monsieur Loubon, relatives à la circulation rue Dodon. Une large information du public est nécessaire avant de mettre ce plan en application. Monsieur le Maire présente la plaquette qui serait distribuée dans les maisons, sur les parkings, dans les commerces et les bureaux de presse.

Ce plan de circulation est d'abord destiné à améliorer les conditions de sécurité sur la voirie notamment pour les cyclistes et les piétons. Il permet aussi un accès facile aux commerces et aux services de la ville. Il augmente de 60 le nombre de place de parking au centre ville, rue Mercadieu, boulevard des Martyrs de Meilhan à proximité de la salle des fêtes et place des marronniers. Il réserve des parkings aux handicapés et à certains services d'intérêt public (poste, ADMR, Mairie...).

Divers:

Taxe professionnelle et réforme des collectivités locales: le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les projets de délibérations de l'Association des Maires de France relatifs à réorganisation territoriale et à la suppression de la taxe professionnelle. Ces délibérations s'opposent fermement aux réformes envisagées par l'Etat.

- **bâtiment du SIVOM:** Monsieur le Maire souhaite que la commune de L'Isle-en-Dodon s'associe au projet de réhabilitation des bâtiments administratifs du SIVOM. Cette opération permettra notamment d'augmenter la superficie exploitable des locaux et donc de dégager de l'espace supplémentaire pour diverses institutions ou organismes.

Suite aux nombreuses demandes d'associations, dont le siège se trouve sur la commune de L'Isle-en-Dodon, de disposer de bureaux et de salles de réunion pour leur fonctionnement, il a sollicité les instances du SIVOM pour bénéficier d'un espace permettant de répondre à ces attentes.

Cette demande est, à son avis, d'autant plus justifiée que les associations susceptibles d'être hébergées dans ce bâtiment ont un rayonnement qui dépasse largement le cadre communal. En effet, l'origine de leurs adhérents et la mise en œuvre de leurs activités montrent un champ d'action largement cantonal. Il serait donc cohérent que ces associations à vocations « intercommunales » soient hébergées au sein de cette structure réhabilitée et fédératrice.

Le Conseil municipal après avoir unanimement donné son accord propose la mise en place de conventions tripartites : SIVOM – MAIRIE – ASSOCIATION pour formaliser les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition des locaux qui sera obligatoirement à titre gracieux : participations au frais de fonctionnement, modalités d'utilisation des locaux communs, ...

En conséquence, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour confirmer l'engagement de la commune de L'Isle-en-Dodon pour disposer de locaux qui seront mis à disposition des associations.

Affaires juridiques, questions de droit:

- **jugement du tribunal administratif:** Monsieur le Maire rappelle que monsieur Daillet avait saisi le tribunal administratif à la suite des élections municipales de 2008 en demandant l'annulation des 1^{er} et 2^{es} tours. En audience du 2 juin 2008, le tribunal avait rejeté cette demande.

- **jugement du tribunal de grande instance:** le TGI avait été saisi par Monsieur le Maire, soutenu par le Conseil Municipal, pour propos diffamatoires enregistrés sur le blog de la liste "L'Isle en Mouvement", qui avait monsieur Daillet pour tête de liste. Le tribunal s'appuyant sur "les

dénégations du prévenu, qui nie exercer une quelconque responsabilité dans une entreprise qu'il présente comme une démarche collective et soutient que le blog a été créé par un de ces colistiers" déclare que la plainte est irrecevable, bien que le prévenu ait notamment indiqué au tribunal: "...s'agissant des écrits qu'il reconnaît émaner de lui..."

Monsieur le Maire revient brièvement sur les faits, les déclarations, les écrits, les attaques inscrits sur le blog "L'Isle en Mouvement" (blog saisi par huissier) dont le Conseil Municipal et la population doivent avoir connaissance. Le Conseil Municipal est interpellé par leur caractère scandaleux, insultant. Le passage concernant le Maquis de Meilhan est particulièrement grave. Tous les l'Islois, dont font partie les familles concernées, sont mis en cause et sont scandalisés par cette morgue, ces accusations insensées, cette ignorance insolente de l'histoire.

Et puis il y a une enquête menée sur 136 l'Islois, fichés sur un listing informatisé. Tout y passe: les lieux de résidence, les taxes locales, les inscriptions sur l'annuaire téléphonique. Peut-on impunément jeter en pâture 136 noms de nos concitoyens sur un fichier, au demeurant tout à fait inexact? Ce fichier circulerait dans la ville avec les noms de ceux, présumés, qui l'auraient diffusé, l'auraient établi. Beaucoup de gens ont déjà réagi, en ont parlé. Les l'Islois apprécieront à leur juste valeur ces méthodes, ces comportements, la moralité de tels agissements.